

Un sentier de randonnée qui longe le Cher et offre un beau bain de forêt avant de regagner ce petit village de 58 habitants. Vous pouvez également profiter d'autres sentiers à proximité : Chambon, Saint-Symphorien, Vallenay, Saint-Loup-de-Chaumes ainsi que le GR® 41.



Randonnée n°15388468

Durée :	3h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,15 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	50 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	45 m		
Point haut :	179 m	Commune :	Crézançay-sur-Cher (18190)
Point bas :	137 m		

Description

Se garer près de la mairie. Suivez le circuit n°3 (n°1 commune de Chambon, n°2: St Symphorien, n°4: Vallenay)

(D/A) Face à la mairie, prenez à gauche, la petite rue qui devient un large chemin. Prenez la première à droite pour rejoindre un chemin herbeux jusqu'à la voie ferrée.

(1) Traversez **avec prudence** la voie ferrée via les deux portes métalliques pour piétons et tournez tout de suite à gauche pour longer la voie ferrée à gauche et le Cher (rivière) à droite. Poursuivez tout droit, pendant 2 km avant de traverser une petite route et continuez à longer la voie ferrée et le Cher.

(2) Retraversez la voie ferrée toujours **avec prudence**, prenez immédiatement le chemin herbeux sur votre gauche qui devient ensuite pierreux et continuez jusqu'à un chemin transversal.

(3) Tournez à droite et poursuivez vers le premier chemin herbeux sur la droite, en direction du lieu-dit Breteaux. Traversez ce même lieu-dit. Au carrefour, laissez la route sur la droite pour emprunter un large chemin 150 m plus loin.

(4) À la patte d'oie, suivez la branche de gauche en direction du lieu-dit Les Arditaills. Continuez entre le taillis sur la droite et le Bois de la Grange sur la gauche jusqu'à une route.

(5) Prenez à gauche en direction du lieu-dit le Ferty et du village de Bigny.

(6) Passé le lieu-dit le Ferty, poursuivez et entrez dans le bois en prenant la première allée sur la gauche. Regagnez un chemin qui débouche sur une autre route, à gauche pour aller jusqu'à Bigny.

(7) Longez le Bois les Ordons sur la droite et poursuivez environ 700 m.

(8) À la sortie du chemin, tournez sur la route goudronnée sur votre droite, puis de nouveau à droite et à gauche pour regagner la mairie **(D/A)**.

Informations pratiques

Office de Tourisme Lignièrès Berry Tourisme
32 grande rue 18160 LIGNIERES
02 48 60 20 41

Bureau d'Information Touristique
2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Points de passages

- D/A Départ face à la mairie**
N 46.812514° / E 2.357636° - alt. 165 m - km 0
- 1 Passage sur la voie ferrée**
N 46.815561° / E 2.356939° - alt. 147 m - km 0.4
- 2 Second passage sur la voie ferrée**
N 46.825021° / E 2.338968° - alt. 139 m - km 2.26
- 3 Bifurcation en direction des Breteaux**
N 46.820455° / E 2.340813° - alt. 140 m - km 2.85
- 4 Direction les Arditaills**
N 46.815826° / E 2.337798° - alt. 143 m - km 3.87
- 5 Route direction Bigny**
N 46.796332° / E 2.358773° - alt. 179 m - km 6.92
- 6 Lieu-dit le Ferty**
N 46.799219° / E 2.367351° - alt. 160 m - km 7.74
- 7 Bois les Ordons**
N 46.802917° / E 2.361627° - alt. 173 m - km 8.56
- 8 Bifurction sur route goudronnée**
N 46.810748° / E 2.354133° - alt. 167 m - km 9.67
- D/A Retour à la mairie**
N 46.812511° / E 2.35762° - alt. 165 m - km 10.15

02 48 60 88 67

Ouvert du 12 juillet au 19 août 2023

accueil@lignieresenberry-tourisme.fr

[Lignières-en-Berry](#)

A proximité

Vous pouvez combiner les sentiers de randonnée de Crézançay-sur-Cher, Saint-Symphorien et Chambon.

Hébergements les plus proches :

Meublé de tourisme : La Petite Forge à Vallenay - Capacité 14 personnes - piscine - 3*- Animaux admis - Locations de VTT et canoë - www.gite-centre.fr - cyril.jouneau@hotmail.fr - 02 48 63 16 80 - 07 81 71 71 32

Gîte de Saint-Julien à Saint-Symphorien : Mme Jouneau - 06 61 79 81 32

<https://www.lignieresenberry-tourisme.fr...>

Enfin, sur la dernière partie de votre parcours, laissez-vous tenter par deux producteurs :

EARL Boulrier au lieu-dit Les Charaquins (proximité du lieu-dit La Madeleine).

Ils proposent des volailles et des légumes - vente à la ferme. vendredi et samedi de 16h à 18h et le dimanche de 8h à 11h.

06 41 56 17 09 / 06 48 77 96 28

Les Escargots Le Jacquin au lieu-dit La Madeleine

Héliciculteur depuis plus de 30 ans.

Vente de produits tous les après-midis et sur rdv.

02 48 60 45 30 / 06 12 42 57 96

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-crezancaynoise/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.